

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL AU TITRE DE L'ANNEE 2014

à afficher et à diffuser

CHARGE(E) D'ÉTUDES DOCUMENTAIRES PRINCIPAL(E) DE DEUXIÈME CLASSE

Catégorie A

Postes à pourvoir : 11 postes.

Conditions de candidature : Sont admis à prendre part à l'épreuve orale de sélection, les agents du ministère de la culture et de la communication et de l'éducation nationale remplissant, au 31 décembre 2014, les conditions ci-après :

- être chargé(e) d'études documentaires,
- avoir accompli huit ans de services effectifs dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de catégorie A ou de même niveau (*),
- compter au moins deux ans d'ancienneté au 6^{ème} échelon.

(la durée du service national actif effectivement accompli vient le cas échéant, en déduction de ces huit ans de services effectifs. L'ancienneté éventuellement acquise dans un corps de catégorie B au-delà de dix ans est également admise en déduction. Ces déductions ne peuvent toutefois avoir pour effet de réduire à moins de cinq ans la durée des services effectivement accomplis dans un corps de catégorie A.*

Inscriptions :

En résumé

Inscription par internet : du 23 janvier, à partir de 12 heures, heure de Paris, au 13 février 2014 à 17 heures, heure de Paris.

Date de demande d'un dossier d'inscription papier : du 23 janvier 2014 au 13 février 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, par envoi en recommandé simple.

Retour des dossiers papier d'inscription : le 20 février 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Retour de toutes les pièces justificatives et du chèque de 5 euros à l'ordre du Trésor public : le 7 mars 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

En détail

Les candidats devront s'inscrire de préférence par internet du 23 janvier 2014 à partir de 12 heures, heure de Paris, au 13 février 2014, 17 heures, heure de Paris, à l'adresse suivante : <http://concours.culture.gouv.fr>.

Les candidats pourront modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Toute modification des données contenues dans le dossier devra faire l'objet d'une nouvelle validation ; la dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats pourront obtenir un dossier imprimé d'inscription, sur demande écrite, établie selon le modèle (annexe). Les demandes de dossier d'inscription papier et les dossiers d'inscription dûment complétés devront être envoyés obligatoirement par voie postale au :

Service interacadémique des examens et concours (SIEC) - Division des concours (DEC 4) - Bureau G201 - Examen professionnel pour l'accès au grade de chargé(e) d'études documentaires principal(e) - 7, rue Ernest Renan - 94 749 ARCUEIL Cedex :

- au plus tard le 13 février 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, en recommandé simple, pour la demande de dossier d'inscription papier;
- au plus tard le 20 février 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, par courrier simple (l'envoi avec accusé de réception est vivement conseillé), pour le retour du dossier d'inscription complété;
- au plus tard le 7 mars 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, par courrier simple (l'envoi avec accusé de réception est vivement conseillé), pour le retour des pièces justificatives.

Aucune demande de dossier d'inscription, aucun dossier, aucune pièce justificative postés hors délai ne seront pris en compte. Il est conseillé de ne pas attendre le dernier jour pour s'inscrire afin d'être en mesure d'envoyer l'ensemble des documents indispensables.

A NOTER :

Les personnes ayant la reconnaissance de travailleur handicapé et qui auraient besoin d'un aménagement matériel ou de temps devront fournir une photocopie de leur attestation délivrée par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH ex COTOREP) en cours de validité ainsi qu'un certificat médical de moins de 3 mois spécifique à cet examen professionnel. Ce certificat, établi par un médecin agréé, doit préciser le besoin et être adressé lors de l'inscription sous pli confidentiel si nécessaire.

La liste des médecins agréés du département peut être obtenue auprès des bureaux de gestion de carrière du ministère de la culture et de la communication ou de l'éducation nationale, de l'agence régionale de santé (ARS) ou de la préfecture du lieu de résidence administrative ou personnelle. Les frais pourront être pris en charge par le ministère sur présentation d'un justificatif.

Après l'inscription sur le site du SIEC, celui-ci adressera aux personnes s'étant déclarées travailleur handicapé un document intitulé « Certificat médical pour une demande d'aménagement d'épreuves » qui devra lui être retourné le 7 mars 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Un autre document intitulé « Fiche d'honoraires » devra être retourné par le médecin agréé au bureau de l'action sociale du ministère de la culture et de la communication.

Date et lieu de l'épreuve orale d'admission : à partir du 16 juin 2014 en région parisienne

Renseignements : MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Secrétariat général

Service des ressources humaines

Département du recrutement, de la mobilité et de la formation

Pôle recrutement et parcours professionnels

182, rue Saint-Honoré - 75 033 Paris cedex 01

<http://concours.culture.gouv.fr>

Gestionnaire : Miguelle POMART ou le secrétariat du pôle

Téléphone : 01 40 15 85 92 / 01 40 15 86 93

Courriel : miguelle.pomart@culture.gouv.fr

MAISON DES EXAMENS D'ILE-DE-FRANCE - SIEC

7 rue Ernest Renan

94 749 ARCUEIL Cedex

Standard : 01 49 12 23 00

<http://www.siec.education.fr>

ANNEXE

DEMANDE DE DOSSIER PAPIER D'INSCRIPTION A L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCÈS AU GRADE DE CHARGÉ(E) D'ÉTUDES DOCUMENTAIRES PRINCIPAL(E) DE DEUXIEME CLASSE DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION ET DE L'EDUCATION NATIONALE

Session 2014

Éléments à faire parvenir au Service interacadémique des examens et des concours (SIEC) -
Division des concours (DEC 4) - Bureau G201 - Examen professionnel pour l'accès au grade de chargé(e)
d'études documentaires principal(e) de deuxième classe - 7, rue Ernest Renan - 94749 ARCUEIL Cedex,
au plus tard le 13 février 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Il n'est pas obligatoire d'utiliser ce modèle. En revanche, tous les éléments listés ci-dessous doivent figurer dans la demande. La
demande de dossier d'inscription doit être adressée par voie postale au ministère.

IDENTIFICATION	ADRESSE A LAQUELLE SERONT EXPEDIEES TOUTES LES CORRESPONDANCES
M., Mme ¹ :	Résidence, bâtiment :
Nom de naissance :	N° : Rue :
Nom d'usage ou d'épouse :	Code postal : Commune de résidence :
Prénom(s) :	Ville : Pays : Téléphone fixe : Téléphone portable : Adresse électronique :

¹ Rayer la mention inutile.

